



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 30582

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la création de la CCEN. L'article 97 de la loi de finances rectificative pour 2007 a créé au sein du comité des finances locales une commission consultative d'évaluation des normes (CCEN). Cette commission s'inscrit dans le cadre des travaux de la première conférence nationale des exécutifs. Elle répond à la volonté que les collectivités locales, dont les budgets sont impactés par les normes décidées par l'État, soient associées à leur élaboration. Aussi, elle souhaiterait obtenir des informations complémentaires sur les objectifs et le fonctionnement de cette CCEN.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30582

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7913

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)